

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PCIE 2019-2020

Ce formulaire est à remplir par le candidat PCIE. Prenez soin de bien orthographier vos nom et prénom, et d'inscrire toutes les informations demandées lisiblement (en majuscules de préférence). Ces données seront gérées par le centre de test et ECDL-France pour les besoins du suivi des candidats au PCIE, à l'exclusion formelle de toute autre utilisation (commerciale, mailing, relance, etc...). Vous avez, conformément à la loi Informatique et Libertés, le droit d'accès à vos informations.

ATTENTION

Si vous disposez déjà d'une carte d'aptitudes, veuillez inscrire
votre N° de carte : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Classe : _____

Civilité : Madame
 Mademoiselle
 Monsieur

Date de naissance : ____/____/____(jj/mm/aaaa)

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

CP : _____ ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Mode de règlement : _____ déjà inscrit : oui non Quand : _____

Nom de la banque _____ N° du chèque _____

Bordeaux, le 15 juillet 2019

Objet : PCIE

Madame, Monsieur,

Notre lycée est habilité pour être centre de passage du PCIE (Passeport de Compétences Informatiques Européen).

Votre enfant va bénéficier de cette nouvelle opportunité de reconnaissance de ses compétences professionnelles. A ce titre, il sera inscrit comme candidat au PCIE.

1) Qu'est-ce que le PCIE ?

Le PCIE est le diplôme international de mesure et de validation des compétences de base en informatique (voir site www.pcie.tm.fr)

2) Quels sont ses avantages ?

- moyen de valider des compétences par une certification internationale
- validation reconnue par les entreprises au niveau européen
- valorisation de soi, motivation
- la maîtrise des outils bureautiques est l'un des 3 critères principaux d'embauche (étude IPSOS)

3) Quel est son prix ?

Le prix est fixé à 70 € (50 € pour les élèves boursiers), incluant plusieurs passages et une possibilité d'obtention du diplôme sur une période de 3 ans. (Si votre enfant est déjà titulaire de la carte PCIE, il doit nous la faire parvenir le jour de la rentrée au plus tard. Il n'a donc rien à payer).

Pour des contraintes comptables, la fiche de renseignements soigneusement remplie et l'intégralité du paiement devront être transmis le jour de la rentrée.

L'encaissement des chèques (à l'ordre de l'OGEC, St Vincent-de-Paul) peut éventuellement être différé jusqu'au 18 novembre. Vous pouvez préciser au dos du chèque, la date d'encaissement souhaitée.

4) Quand passer les tests ?

Chaque élève passera des tests au cours de l'année scolaire dans le cadre des ateliers.

Les élèves ne seront pas autorisés à passer le test si le paiement n'est pas effectué et resteront en étude.

Nous espérons que votre enfant saisira cette opportunité qui sera un plus sur son CV pour son insertion professionnelle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Yann MARTEAU
Chef d'Etablissement